



N° 99

Lettre mensuelle du Cercle de Généalogie de Schirrhein-Schirrhoffen Mai 2021

**Chers membres actifs et de soutien du Cercle de Généalogie
de
Schirrhein-Schirrhoffen.**

*" L'absence diminue les médiocres passions et augmente
les grandes, comme le vent éteint les bougies et allume le
feu."*

François de la Rochefoucauld, écrivain français – 1613-1680.

%% %% %%

Triste nouvelle



La présidente de l'OSCL de Schirrhein-Schirrhoffen
Anne Marie GENTNER est décédée à l'âge de 67 ans.

Elle avait plusieurs casquettes : responsable de la
bibliothèque municipale, présidente de l'OSCL, membre des
« 2 Haches » depuis le début, actrice de théâtre, maquilleuse,
etc...

Au sein de l'OSCL, nos rapports furent souvent
conflictuels, il serait hypocrite de ma part de ne pas le mentionner. Deux fortes têtes qui avaient une
vision différente sur certains sujets.

Mais ce fut aussi une amie et l'épouse de Francis, un ami depuis notre adolescence, cela fait
plus de 55 ans, que nous cheminons côte à côte. Il est toujours de bon conseil pour le montage de
nos expositions ou manifestations, je lui présente mes sincères condoléances dans ces moments
difficiles.

Anne-Marie repose en paix.

%% %% %%

Site WEB de notre association

La société ATIWEB a rétabli la connexion de notre site, sans perte, tous les documents sont à nouveau disponibles.

%%%%%%%%

Lunéville 2021

Nous avons l'intention de participer au Grand Salon de Généalogie de Lunéville. La situation étant ce qu'elle est, les organisateurs nous signalent son report pour l'année 2022

%%%%%%%%



Le football ivoirien

Que vient faire la promotion de ce livre dans la lettre du mois ?

C'est l'un de nos adhérents, Bernard Gourmelen qui a écrit ce petit ouvrage sur le football ivoirien. Moi qui suis un ignare en foot, j'ai aimé la passion de ces jeunes Ivoiriens.

Jouer sur des terrains improvisés, un amas de vêtements qui fait office de goal, alors que chez nous les jeunes n'ont pas le droit de jouer sur les terrains officiels de peur de les abîmer !!!

Nos jeunes ont les meilleurs équipements... les dernières chaussures..., les derniers maillots à l'effigie de leurs idoles... mais ils ont, hélas, perdu l'âme de ce sport populaire !

Ce livret de 150 pages est disponible au prix de 20 € chez le rédacteur.

%%%%%%%%

Un peu d'histoire communale (Suite)

Dans sa séance du 24 septembre 1843, le conseil municipal installe comme adjoint Michel Heisserer, ancien maire nommé par le préfet.

%%%%%%%%

Le 23 janvier 1845, l'adjoint Michel Heisserer décède. Le maire Raphaël Levy propose Monsieur Nicolas Lux pour le remplacer. Le préfet demande l'avis du maire de Fort-Louis, Monsieur Batiston.

%%%%%%%%

Réponse de Monsieur Batiston le 14 février 1845

En réponse à votre honoré du 24 Janvier relative à la nomination d'un adjoint à Schirrhoffen J'ai l'honneur de vous proposer le Sieur Bertrand Joseph cabaretier et boulanger comme étant plus apte aux fonctions d'adjoint que le Sieur Lux Nicolas. Cependant si la profession du premier devait être un obstacle à sa nomination, le Sieur Lux est alors après lui le conseiller municipal le plus capable à ces fonctions.

%%%%%%%%

Suite à la nomination de M. Bertrand, le Maire Raphaël Levy écrit au préfet

J'ai reçu hier la nomination du Sieur Bertrand aux fonctions d'Adjoint dans notre commune. Mais avant de procéder à son installation, je crois devoir vous communiquer à ce sujet diverses observations dans l'intérêt de l'ordre, de l'union et de la concorde qui n'ont jamais cessé de régner entre tous les habitants de notre commune et qui par cette nomination pourraient être gravement compromise. Le Sieur Bertrand, boulanger et cabaretier n'habite notre commune que depuis trois ou quatre ans et jusqu'à présent il n'est pas encore parvenu à se créer beaucoup d'amis. La plupart de nos concitoyens et surtout ses coreligionnaires éprouvent au contraire, bien peu d'attachement pour lui. Il a même déjà à plusieurs reprises soulevé parmi nous un mécontentement général par la manière dont il exerçait sa profession de boulanger, et si l'on n'avait pas toujours agi envers lui avec beaucoup d'indulgence, il aurait déjà donné lieu à maints procès-verbaux. Aussi dès que notre ancien Adjoint fut mort tout le monde me priait de ne pas proposer Monsieur Bertrand pour le remplacer, parce qu'on craint avec quelque apparence de raison que la police qui dans notre commune rentre toujours dans les attributions de l'Adjoint et qui doit particulièrement veiller sur les boulangers et les cabaretiers, ne soit pas trop bien placé entre ses mains.

Je crois inutile, Monsieur le préfet, de vous assurer que tout ce que je viens de vous exposer il n'est entré aucun ressentiment personnel et que ce n'est que dans l'intérêt du bon ordre dans notre commune que je vous prie très respectueusement de vouloir bien retirer la nomination du Sieur Bertrand et de nommer à sa place tout autre membre de notre conseil municipal qu'il vous plaira. Etc...

%%%%%%%%

Le préfet consulte le maire de Bischwiller pour cette affaire le 28 février 1845

J'ai nommé le Sieur Bertrand, adjoint à Schirrhoffen. On vient de m'adresser quelques observations à cet égard. Le Sieur Bertrand réside dans la commune depuis trois ou quatre ans seulement, il a encore peu d'amis ; ses coreligionnaires surtout n'ont aucun attachement pour lui, il a déjà même soulevé parmi eux un certain mécontentement par la manière dont il exerce sa profession de boulanger et si l'on n'eut pas assez d'indulgence à son égard, les délits qu'il a commis eussent été constatés par des procès-verbaux. Enfin on exprime la crainte que la police municipale soit mal exercée par ce fonctionnaire.

Je vous prie de me dire ce qu'il y a de vrai dans ces supputations et dans le cas où elles seraient fondées de vouloir bien me proposer un autre candidat : dans ce dernier cas, vous engageriez le Maire à me renvoyer la nomination du Sieur Bertrand qui serait annulée.

%%%%%%%%

Réponse le 4 mars 1845 du Maire de Bischwiller Samuel-Guillaume LUROTH

Il résulte des informations que j'ai sur la nomination du Sieur Bertrand comme adjoint au Maire de Schirrhoffen, que les motifs allégués auprès de Vous contre cette nomination ne sont pas sans fondement.

La profession de boulanger & de cabaretier prénommé le Sieur Bertrand est le principal de ces motifs sans qu'il y ait lieu de mettre en cause la probité de ce particulier comme l'ont fait ceux qui vous ont présenté des objections contre sa nomination.

Le conseil municipal de la commune de Schirrhoffen ne renferme que 3 membres professant la religion chrétienne, sous l'ancien Maire de la commune révoqué de ses fonctions, le Sieur Bertrand et le Sieur Nicolas Lux cultivateur.

Ce dernier qui en fait partie depuis un grand nombre d'années est à proprement parler le seul membre de ce conseil auquel puissent être convenablement confiés les fonctions d'adjoint de la commune de Schirrhoffen.

%% %% %

Le préfet nomme donc Monsieur Nicolas LUX, adjoint. La notice sur le Personnel des Fonctionnaires de l'ordre administratif donne les indications suivantes :

- Maire, LEVY Raphaël, agent d'affaires, 48 ans, marié, 6 enfants, fortune évaluée en revenus : 5000 frs, israélite, instituteur
- Adjoint, LUX Nicolas, cultivateur, 68 ans, marié, 7 enfants, fortune évaluée en revenus : 3000 frs, catholique

%% %% %

Le 8 juin 1846, le préfet reçoit le courrier suivant :

Monsieur le préfet,

J'ai l'honneur de vous exposer très respectueusement que la pension alimentaire qui est déposée par mon mari chaque trimestre entre les mains de M. le Maire de Schirrhoffen, pour m'être payée, est un sujet continuel de désagrément pour moi. Il ne se passe un seul trimestre sans que j'aie des mortifications à essuyer de sa part, et la dernière fois quand j'y fus avec deux témoins pour la toucher, je crus m'apercevoir que le compte n'y était pas, j'ai donc voulu compter la somme, mais il ne m'en a pas laissé le temps, il est tombé sur moi m'a maltraitée et a cherché à me prendre ma quittance qu'il a déchirée parce que je la tenais par un bout. Outre cela, il m'a repris mon argent, une somme de 18 pièces de 5 francs que je devais avoir il ne m'en a laissé que huit. Ce que voyant je les lui ai rendues aussi, de sorte que ma pension ne m'est pas encore payée.

Avant cette action, sa fille qui était présente avait dit à son père en français, quand j'avais posé la quittance sur la table, mais qui alors n'était pas encore signée, il faut lui prendre cette quittance et la renvoyer, mais son père lui a observé que cela ne servirait de rien parce qu'elle n'est pas signée, car je n'ai signé cette quittance qu'au moment où je croyais toucher l'argent.

Je me plains en outre qu'il ne me laisse jamais tranquille chez moi, qu'il excite continuellement des mauvaises gens à me faire toutes sortes d'avanies, et quand je m'en plains, il me dit toujours allez chez M. le préfet porter une plainte si cela ne me plait pas.

Je vous prie donc en grâce, Monsieur le préfet de vouloir bien interposer votre autorité afin d'avoir justice de M. le Maire, car je ne pourrais jamais l'obtenir sans votre intervention, et il continuera toujours à me persécuter parce qu'il est de connivence avec mon mari dont je suis séparée.

J'ose donc compter sur votre extrême bonté pour me protéger dans cette affaire, en invitant M. le Maire de Schirrhoffen à me payer ma pension, et à me laisser vivre tranquillement chez moi, sans pousser les gens à me faire des avanies jusque dans ma demeure.

Veillez bien agréer, Monsieur le préfet, l'assurance du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être. Votre très humble et très obéissante servante.

Dina Kahn demeurant à Schirrhoffen, canton de Bischwiller,

Ne sachant signer elle a fait sa marque ordinaire.

%% %% %



Le 23 juillet 1852, le préfet Auguste-César WEST (11 mai 1850 – 13 juillet 1855), nomme Monsieur Michel BURGER comme adjoint, mais celui-ci refuse de prêter serment. Le maire Raphaël Levy est toujours reconduit dans ses fonctions.

Ce qui provoque quelques problèmes. Un courrier arrive chez le préfet

Schirrhoffen, le 22 juillet 1852

Herr Präfekt

Herr Präfekt wir haben eine Bitte an Sie, sie möchten doch uns einen Christ für Maire ernennen so wie wir früher immer einen Christ haben gehabt. Seither als der Jud Maire ist haben wir keine Ordnung mehr. Die Juden sein so frech und halten fest darauf, dass sie einen Jud für Maire haben und man kann ihnen nichts mehr tun.

Herr Präfekt wir tun Ihnen zu wissen das der Juden Maire am Freitag Abend nichts mehr macht und am Samstag das Nämliche und am Sonntag morgens fortfahrt und am Abends wieder heimkommt, und so die ganze Woche hindurch.

Herr Präfekt Sie wissen selbst das man den Juden kein Zutrauen schenken kann: in den ersten Tagen der République haben Sie sich auf ein Fuss gestellt zu Emigrieren und haben ihre Haus mobillie fortführen lassen.

Die Mehrheit von den Christen verlangt ein Christ für Maire zu haben, aber man hat Sie nicht angesprochen in dem das es kein Gezabel gibt in der Gemein.

Herr Präfekt wir nehmen unsere Zuflucht zu Ihnen, indem die Juden noch einmal so stark sind an der Anzahl als die Christen.

Empfangen Sie Herr Präfekt unsere Bitte unserer Ehrerbietung.

Signature Colmer

Suite le mois prochain.

%%%%%%%%

Monique ECKERT et Robert MULLER